

Ainsi donc, le congrès a adopté une réforme constitutionnelle au mieux inutile, au pire dangereuse. De fait, les intentions du gouvernement concernant l'espace national sont ailleurs, dans les décisions déjà prises, dans les lois à venir, dans les silences aussi.

Le budget 2003 diminue les moyens alloués aux collectivités locales et restreint la solidarité vers les territoires en difficulté. La dotation globale de fonctionnement augmentera moins que l'inflation. Les dotations de solidarité et le fonds national de péréquation, qui assurent aujourd'hui une bien modeste péréquation vers les collectivités les moins riches sont en baisse.

Conséquence inéluctable des restrictions affectant les budgets du logement, de la ville, de la culture, de la jeunesse et des sports, l'Etat se retire du financement de nombre d'actions locales pour lesquelles son apport était déterminant. La suppression des emplois-jeunes laisse désarmées d'innombrables initiatives locales. Tous les prétextes semblent bons pour revoir à la baisse les engagements de l'Etat dans les contrats de plan Etat-Régions.

La réalité pour 2003, qui préfigure la réforme de la décentralisation et augure mal de l'avenir, c'est donc moins de transferts vers les collectivités, moins de solidarité, plus d'inégalités entre les territoires.

Et demain ? Le gouvernement annonce qu'il reversera aux collectivités les ressources qu'il consacrait jusque là aux compétences qui vont être transférées. Au-delà des intentions, il faut s'en tenir aux actes. Les récentes décisions du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT) contredisent ce principe : voilà les collectivités dotées d'une compétence nouvelle, celle d'« opératrices de télécommunication ». Et les voilà, sur ce dossier, largement livrées à elles-mêmes. La politique engagée n'offre aux collectivités que trois issues : s'endetter, augmenter les impôts locaux ou réduire l'action publique c'est à dire l'organisation de la solidarité. Ou les trois à la fois.

Pour les ménages, les impôts locaux sont une charge particulièrement injuste. Réduire l'impôt national pour augmenter l'impôt local tel qu'il est aujourd'hui, c'est épargner les plus riches et faire payer les plus pauvres, ou plus précisément les travailleurs pauvres ou modestes. La réforme de la fiscalité locale paraît plus nécessaire que jamais. Pour autant, aucune assiette fiscale ne permettra d'organiser la solidarité entre territoires riches et territoires pauvres : quel que soit l'impôt perçu sur un périmètre local, l'Ardèche ne peut jouer à jeu égal avec les Hauts-de-Seine. La solidarité entre les territoires ne peut passer que par la perception nationale d'un impôt national, redistribué de façon solidaire entre les territoires. C'est pourquoi la notion d'autonomie financière ne peut se concevoir sans une importante péréquation.

Transférer des compétences, c'est aussi transférer du pouvoir. En démocratie, tout pouvoir exige un contre-pouvoir. En 1982, au moment où les élus locaux ont été reconnus comme responsables et affranchis a priori de la tutelle préfectorale, les oppositions ont fait leur entrée dans les conseils municipaux, les conditions d'accès à l'information pour les élus et la population sont devenues plus aisées, le débat public a été organisé, les chambres régionales des comptes ont eu un regard sur la bonne utilisation de l'argent public. Depuis, c'est toujours la gauche qui a précisé, encadré, stimulé le débat local : dans la dernière législature, conseils de développement et conseils de quartiers ont été créés. Fidèles à leur projet égalitaire et républicain pour l'organisation des territoires, les socialistes ne se sont pas interdits de définir un cadre commun à l'exercice des compétences des collectivités pour offrir à tous les garanties jugées nécessaires et préserver l'intérêt général. La loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (loi SRU) en est la plus récente illustration.

Avec la droite, la loi SRU, avant d'autres, est remise en cause. Les instances de consultation et de participation des habitants sont fustigées. La politique des pays, qui a permis d'initier des actions originales pour l'avenir des territoires est sur la sellette. Deux des contre-pouvoirs au pouvoir local, l'encadrement républicain et la participation citoyenne, sont ainsi affaiblis. Est-ce pour renforcer les contre-pouvoirs électifs ? Rien ne permet de le supposer. Pour renforcer les moyens des chambres régionales des comptes ? Pas plus semble-t-il. Pour garantir le pluralisme des médias locaux, en dotant un fonds pour les télévisions associatives de proximité comme les socialistes s'y étaient engagés ? Toujours pas.

Les décisions du dernier CIADT signent aussi le renoncement de la droite à offrir des perspectives aux territoires les plus en difficulté. En accentuant la métropolisation du territoire, c'est-à-dire la concentration de plus en plus grande de l'activité économique dans quelques grandes métropoles, elles renforcent le jeu « naturel » du marché. Il faudra pourtant un jour s'interroger sur la pertinence à moyen terme d'un tel type de développement, condamnant des territoires ruraux et concentrant la population et les nuisances en ville, favorisant l'étalement des espaces périurbains avec leur cortège de pollutions de l'air et des paysages. Ce modèle n'est-il pas encore celui d'un monde qui n'aurait intégré ni les nouvelles technologies, ni la notion de développement durable ?

Absence de solidarité, recul démocratique, renoncement à l'aménagement du territoire : le projet gouvernemental est clair. C'est le libéralisme appliqué à l'économie des territoires, l'abandon des espaces fragiles, l'affaiblissement de l'action publique.

Il revient aux socialistes de combattre cette politique aux antipodes d'une décentralisation au service des citoyens et de l'égalité territoriale que nous appelons de nos vœux.

Irène Félix

André Laignel

Secrétaires nationaux du Parti Socialiste au développement local et à la décentralisation

*Janvier 2003*